

Ecole le matin, sport l'après-midi l'ANESTAPS alerte sur l'encadrement !

Le projet de loi "Ecole de la confiance" étant en ce moment même en deuxième lecture à l'Assemblée Nationale, l'Association Nationale des Etudiants en STAPS se réjouit des dernières annonces faites par les Ministres de l'Education Nationale et des Sports ce vendredi. Alors que l'ANESTAPS a souhaité faire porter des amendements en ce sens, Mr Blanquer a pris la décision de donner suite à la circulaire de 2010 en incluant dans ce projet de loi la possibilité d'expérimenter un dispositif visant à aménager les après-midi avec des activités physiques et sportives mais également culturelles.

Ces annonces faites dans 20 minutes ce vendredi sont donc plutôt encourageantes mais amènent à plusieurs interrogations quant à l'opérationnalisation et leur mise en place.

Comment faire pour accueillir tous ces jeunes alors que l'on note en France un cruel manque d'aménagement dans l'exploitation des infrastructures sportives ? Ces annonces nécessitent une augmentation conséquente des moyens mis à disposition afin que ces expérimentations puissent s'avérer efficaces.

D'autres questions subsistent, en outre, au niveau des programmes qui sont encore à définir en complémentarité des autres acteurs de l'éducation, **mais surtout sur les professionnels qui vont encadrer ces heures supplémentaires de sport.** Même si depuis la sortie de ces annonces, rien n'a explicitement été dit au sujet des intervenants, l'ANESTAPS s'inquiète quant à **l'implication des professeurs d'EPS** dans ce dispositif.

Alors qu'un **manque drastique de professeurs d'EPS** se fait ressentir dans notre système éducatif, l'ANESTAPS profite de l'annonce de cette expérimentation pour alerter le gouvernement sur le nombre de places au concours du CAPEPS. En effet, à l'heure actuelle, il serait impossible pour les établissements de pouvoir encadrer correctement l'ensemble de ces plages horaires. Il serait donc primordial d'augmenter dès la rentrée 2019 le nombre de places ouvertes au concours du CAPEPS pour permettre à cette réforme et plus précisément à ces expérimentations de se dérouler dans les meilleures conditions possible.

Nous pouvons également nous demander combien de temps vont durer ces expérimentations et quelles en seront les aboutissements ?

La circulaire de 2010 qui proposait déjà la mise en place d'un modèle "Cours le matin, Sport l'après-midi" avait abouti à de nombreuses expérimentations pendant 4 ans qui n'ont malheureusement conduit à aucune modification du système éducatif ou des programmes scolaires. Qu'en sera-t-il alors de cette nouvelle tentative d'expérimentation annoncée subitement en collaboration interministérielle après que des questions sur le sujet de l'activité physique au sein de ce projet de loi soient restées sans réponse lors des premières auditions du Ministre de l'Education Nationale à l'Assemblée Nationale ?

L'ANESTAPS se réjouit de ces avancées qui ancrent un peu plus le sport au sein de notre système éducatif et suivra attentivement les débats au sein de l'Assemblée Nationale. Pour autant, elle rappelle qu'elle sera **motrice** dans la construction des programmes et n'hésitera pas à se mobiliser au cas où les professeurs d'EPS seraient mis à l'écart.

Contact :

Baptiste ROMERO - *Attaché de presse*

presse@anestaps.org